

Rencontres Saint Hubert GERS 32

Feuille d'engagement Finale Départementale 2024

Territoire de : 32100 CONDOM



Rendez-vous le 02 Novembre à 7H30 à la Salle des fêtes de BERAUT 32100

Exemplaire à retourner complété, signé et accompagné de votre règlement à l'ordre de **l'association Saint Hubert 32** à l'adresse suivante :

Monsieur **SORINI Gregory**

1377 Route de la Mondoue, 32500 Urdens

Tel : 06 99 03 21 63, Email : secretariat.rsh32@gmail.com

CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail (facultatif) :

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN (se munir du carnet de vaccinations et de la carte d'identification I-CAD)

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « **Junior** » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2020) **ou**
- « **Junior** » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- « **Chasserresse** » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- « **Chasserresse** » avec Chien d'arrêt trialisant.
- « **Chasseur** » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- « **Chasseur** » avec Chien d'arrêt trialisant.
- « **Chasserresse ou Chasseur** » avec Chien spaniel non trialisant.
- « **Chasserresse ou Chasseur** » avec Chien Spaniel Trialisant.
- « **Archer** » avec Chien d'arrêt

Le montant de l'engagement est de 45€ par chien (20€ le second chien) (2 engagements maximum/participant) quelles que soient les catégories.
Le petit déjeuner et le repas du midi sont compris dans le prix de l'engagement.
Accompagnant : 25€ / personne (-14ans : 10€)
Date limite d'inscription : 20/10/2024

Important : Pour les Catégories "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail. (Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} Ou 2^{ème} cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint-Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lu et approuvé Signature: